

Le club est affilié à la FFBaD permettant ainsi aux licenciés de participer aux compétitions organisées par la fédération à l'échelon régional ou national.

Les résultats des compétiteurs sont pris en compte par la FFBaD et donnent lieu à des classements annuels.

# ***UCS-ESPRIT BAD***

## **Conditions d'inscription**

Le club est ouvert à toute personne (à partir de 8 ans) souhaitant pratiquer le badminton en loisir ou en compétition. Afin de découvrir l'activité, l'UCS-ESPRIT BAD vous invite à 3 jours d'essai.

Conformément au règlement FFBaD, une tenue de sport est obligatoire.

Adhésion + licence FFBaD  
(Assurance comprise)

Toute inscription peut se faire auprès d'un responsable de salle.

Sont nécessaires :

- Le formulaire de licence dûment complété
- La fiche de renseignement dûment complétée
- Le règlement à l'ordre de l'UCS-ESPRIT BAD
- Une photo d'identité
- Pour une 1<sup>ère</sup> inscription au club ou une réinscription : le questionnaire de santé et l'attestation fournis par la fédération.

L'adhésion comprend la cotisation pour le club et la licence pour une année sportive, à savoir de septembre 2024 à juin 2025 inclus. Les tarifs sont proposés par rapport à la date d'adhésion.

Pour les nouveaux adhérents, Remise de 10% sur la 2<sup>ème</sup> licence, 15% sur la 3<sup>ème</sup> licence et les suivantes dans le cadre d'une même famille. Ces remises s'appliquent à chaque fois sur la licence la moins chère.

Tarif famille applicable jusqu'au 31 décembre 2024.

L'inscription prend en compte une part licence FFBA, une part Ligue, une part CODEP et une part club (variable suivant la date d'inscription).

### ***Tarifs différents selon la date d'inscription***

<b>Cotisation annuelle pour une inscription prise :</b>		
De septembre 2024 à décembre 2024 inclus	De janvier 2025 à avril 2025 inclus	De mai 2025 à juin 2025 inclus
Adultes		50 €
95 €	80 €	
Jeunes 14 ans et +		
85 €	70 €	
École de jeunes		
70 €	60 €	

Le club de badminton est ouvert à toute personne à partir de 8 ans et à toute personne souhaitant pratiquer cette discipline sans entrer dans le circuit des compétitions.

Quelle que soit l'option choisie (compétition ou loisir), toute personne inscrite à l'UCS-ESPRIT BAD devient titulaire d'une licence FFBaD pour l'année sportive en cours.

# ***UCS BADMINTON***

## **COMPOSITION DU BUREAU**

Suite à l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> février 2025 ont été élus :

Président : Raphaël BON

Secrétaire : Sandrine RENAULT  
Secrétaire adjoint : Francis GENTAL

Trésorier : Paul DEVILLE  
Trésorier adjoint : Laurent FOUGERE

Responsable jeune, entraîneur : Romain MALBRAND

Responsable tournois : Cécilia LEPRESLE

Membres : Estelle BROUSSIER, Aurélien TRINQUART, Robin THERET

Certains licenciés apportent leur aide ponctuelle au bureau pour l'organisation des différentes manifestations du club.

# ***REGLEMENT INTERIEUR***

L'UCS-Esprit Bad s'est dotée d'un règlement intérieur dont tout adhérent déclare avoir pris connaissance en signant sa fiche d'inscription.

## **Article 1: Présentation**

Le présent règlement intérieur concerne l'ensemble des adhérents, quel que soit leur âge, fonction ou responsabilité.

Tout adhérent doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes. Le règlement intérieur sera à disposition de chacun par voie d'affichage au gymnase et sur le site internet du Club.

L'élaboration du règlement intérieur est à la charge du bureau qui le soumet à l'approbation du conseil d'administration.

## **Article 2 : Séances d'essai**

Afin de faire connaître et apprécier le Badminton, le club offre 3 jours d'essai à effectuer dans un période de 15 jours consécutifs. Les personnes intéressées sont couvertes pendant ces 3 jours par l'assurance de la FFBaD.

Durant ces 3 jours, le matériel peut être mis à disposition par la section. A charge, pour le joueur par la suite, de se procurer son propre matériel.

Les feuilles d'inscription sont disponibles aux séances auprès des membres du bureau présents dans la salle.

Toute nouvelle personne devra se faire connaître auprès d'un responsable, qu'elle soit accompagnée ou non d'un licencié et se faire inscrire sur le registre d'essai.

## **Article 3 : Adhésion et certificat médical**

Après ces trois jours, toute personne désirant intégrer le club est tenue de déposer son dossier d'inscription **complet** :

- Fiche d'inscription complétée
- Formulaire de licence complété
- Règlement
- Une photo
- le questionnaire de santé + l'attestation (certificat plus obligatoire depuis 2024).

Le règlement sera effectué par chèque avec possibilité de règlement en 3 fois.

Les différents chèques seront remis en même temps mais seront déposés par la trésorerie de la façon suivante :

- 1er chèque : courant novembre
- 2ème chèque : courant février
- 3ème chèque : courant mai

Les tarifs sont établis en début de chaque année sportive. Une attestation de paiement pourra être délivrée sur demande.

## **Article 4 : Assurance**

En cas d'accident, la déclaration doit en être effectuée dans les 5 jours via le formulaire en ligne disponible sur le site de la fédération.  
Ce formulaire est également accessible via notre site internet.

### **Article 5 : Créneaux horaires**

Les créneaux horaires (entraînements encadrés ou jeu libre) sont déterminés en début de chaque année sportive et suivant les disponibilités du gymnase. Il est formellement interdit d'ouvrir le gymnase en dehors des créneaux, sous peine de sanctions.

### **Article 6 : Ouverture et fermeture du gymnase**

Les ouvertures et fermetures sont à la charge du club. L'activité de l'UCS-ESPRIT BAD est scindée en activité d'entraînement et activité libre. Les entraîneurs assurent l'ouverture du gymnase pour les entraînements dont ils ont la charge. Pour les autres séances, 2 responsables par jour de la semaine sont désignés. Une fiche sécurité et aide à la gestion des séances et de la salle est mis à disposition des responsables de salle.

Le gymnase est mis à disposition par la mairie. Tout adhérent devra respecter les consignes.

### **Article 7 : Matériel et consignes**

Rappel des principales consignes :

- Équipement sportif obligatoire avec chaussures de sport réservées à la pratique en salle
- Respect de l'ensemble des installations
- Respect du règlement concernant les volants
- Respect des consignes sanitaires en vigueur
- Portables interdits dans la salle sauf pour des raisons professionnelles (pompier) et après avoir averti le responsable de salle pour accord.

### **Important :**

Afin que les joueurs portent attention à l'utilisation des volants plumes, une participation par boîte leur sera demandée (joueurs classés ou non). Les boîtes sont en vente auprès des responsables de salle.

Afin d'encourager la compétition, le 4eme tournoi est offert sous réserve que les inscriptions soient faites via la feuille d'inscription du club.

Les volants plumes seront seulement à la charge du club lors des interclubs.

Les volants plastiques sont quant à eux à la disposition de tous les joueurs. Merci d'en prendre soin.

### **Article 8 : Inscription aux compétitions**

Les modalités et prises en charge financières seront étudiées en début de chaque année sportive par le bureau (voir ci-dessus).

Toute inscription à une compétition engage le compétiteur. Tout manquement à cet engagement sans raison valable (certificat médical, incident familial grave...) sera sanctionné par la demande de remboursement des frais d'inscription et de l'amende imputée au club par l'organisateur de la compétition.

Lors des déplacements, le club rembourse 10€ par joueur pour les frais d'hôtel, à condition que le déplacement soit supérieur à 100 km. Il sera également demandé au joueur d'apporter un justificatif (facture de l'hôtel par exemple).

### **Article 9 : Comportement sportif**

Les adhérents se doivent d'avoir un comportement sportif et correct au gymnase, sur les terrains, en loisir comme en compétition.

Ceci est valable pour l'ensemble des manifestations internes au club comme pour les compétitions extérieures.

Tout manquement à ces règles pourra être sanctionné, après concertation par les membres du bureau.

### **Article 10: École de jeunes**

Des créneaux horaires sont proposés le mercredi aux licenciés de 8 à 14 ans. En dehors de ces créneaux, ces enfants licenciés peuvent venir jouer sous la surveillance de leurs parents, sur le créneau du dimanche.

De plus, seuls les jeunes désignés par les responsables de l'école de jeunes pourront participer aux séances adultes.

### **Article 11 : Joueurs mineurs**

Pour toute manifestation sportive ou extra-sportive liée à l'UCS-ESPRIT BAD, tous les joueurs mineurs de moins de 18 ans doivent remplir une autorisation signée par les parents. L'UCS-ESPRIT BAD ne pourra accepter un mineur si celui-ci n'a pas fourni la preuve de l'accord parental.

La section décline toute responsabilité si un accident devait survenir lors de ses manifestations.

Lu et approuvé par : L'ensemble du bureau

Pour le bureau, le président : Raphaël BON